



Chasse à courre : un cerf tué au brame

Compiègne - Noyon - Creil

Vendredi 23 Septembre 2011

CHANTILLY Un cerf tué en période de brame lors d'une chasse à courre

Prendre un cerf en période de brame : légal mais déconseillé. L'équipage du Rallye des trois forêts est passé outre, s'exposant à la colère des Amis des Forêts.

La chasse à courre du cerf en période de brame devrait être, pour nombre de protecteurs de la faune sauvage, totalement interdite. Pour autant, elle est encore pratiquée en toute légalité, même si la recommandation est de n'engager, avant le 1er octobre, que des chasses d'entraînement, c'est-à-dire faire travailler les chiens de meute sans prendre le cerf de chasse. Une recommandation qui a connu, mardi, une sérieuse entorse de l'équipage Rallye des trois forêts. Un cerf portant 17 cors a été pris en moins de deux heures de chasse en forêt de Chantilly, près des étangs de Commelle, dans une propriété privée, avec l'accord du propriétaire.



Les grands cerfs adultes constituent souvent la cible privilégiée des chasseurs à courre. photo d'archives

Pour Bruno Quignot, président de la Société des Amis des Forêts (Safhec), qui s'est entretenu vertement avec le maître d'équipage Jean-Pierre Perney, il y a là un manquement manifeste aux engagements pris afin de préserver les grands cerfs en voie de raréfaction et notamment pendant la période de brame. Bruno Quignot considère que ce grand cerf aurait dû être gracié.

Christian Perney, frère du maître d'équipage, reconnaît que l'issue de cette chasse a été malheureuse mais plaide des circonstances atténuantes : « Il faisait chaud ce mardi 20 septembre. Les chiens ont rapidement mis le cerf aux abois. Il était difficile de faire autrement... »

Il semble que certaines personnes présentes aient encouragé les veneurs à tuer le cerf de chasse. Un animal qui aurait chargé des chevaux de courses sur les pistes d'entraînement de Chantilly. L'argument fait bondir le Président de la Safhec : « Un cerf qui charge des chevaux... et pourquoi pas qui égorge les moutons ! »

Le dialogue, parfois viril, reste maintenu entre les Amis des Forêts et l'équipage de chasse à courre pour limiter le prélèvement des grands cerfs adultes qui constituent la figure emblématique d'une forêt vivante.

De notre correspondant
Gérard UYTTERSROT